

# Les jardins familiaux ont été attribués

La municipalité et le centre communal d'action sociale ont décidé, voici quelques mois, de créer des jardins familiaux. Le terrain d'une surface proche de 1000 m<sup>2</sup> se trouve à quelques mètres derrière l'école Simone-Veil. Il est toujours en cours d'aménagement.

Samedi matin, le maire Marcel Le Moigne, accompagné des membres du CCAS, a remis leur contrat aux futurs jardiniers, retenus par tirage au sort. Sur les onze parcelles, neuf sont attribuées à des habitants d'Ault, une autre le sera à l'école et la dernière sera à l'usage de la commune: elle se trouve sous la serre en cours de réhabilitation.

Chaque parcelle, d'environ 7 mètres sur 8, est délimitée par des ganivelles, accessible par une petite barrière à l'entrée, équipée d'un cabanon pour ranger les outils, ainsi que d'un composteur à



La municipalité a accueilli les futurs jardiniers.

déchets verts. L'irrigation individuelle se fera grâce à deux cuves de récupération de l'eau de pluie venant des toits de l'école, de 20 m<sup>3</sup> d'eau chacune. Le trop-plein sera utilisé pour les plantations de la ville. Le terrain sera équipé de toilettes sèches, dont l'entretien sera aussi collectif. Une clôture avec

portail fermera l'accès du site. L'usage du jardin est accompagné d'un règlement intérieur remis aux futurs jardiniers. Une réunion semestrielle est prévue, ainsi qu'une commission des jardins familiaux portée par le CCAS et la commune. ■

De notre correspondant JACQUES BÉTHENCOURT

Commissariat 4.10.2013